

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TVP 002-6701/19/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Provence Tourisme pour l'organisation de l'évènement "MPG 2019" - Approbation d'une convention
MET 19/10756/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'évènement « Marseille Provence Gastronomie 2019 » (MPG 2019) est une manifestation entièrement consacrée à la gastronomie sur l'ensemble du département, organisé par Provence Tourisme, agence de développement touristique départementale.

Les objectifs du projet MPG 2019 :

- Organiser un grand évènement sur le territoire, ambitieux et fédérateur,
- Soutenir les acteurs d'une filière majeure et d'excellence, de la production à la transformation, de la réalisation au service,
- Développer l'attractivité du territoire et la valorisation de son patrimoine immatériel,
- Sensibiliser la population locale aux enjeux de l'alimentation en s'inscrivant dans une démarche de consommer local, de saison et sainement,
- Impliquer les habitants de la Provence dans une dynamique participative et festive,
- Encourager la transmission de valeurs et la réflexion sur un des sujets incontournables de notre société,
- Rayonner sur le plan national et international.

Le programme de l'année :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

- Un lancement international sous l'égide de Goût de France / Good France au MUCEM le mercredi 20 mars 2019. Les restaurants partenaires mettront en avant les produits et les saveurs dans leurs menus,
- Un temps de fête en été : le festival,
- Un temps de partage et générosité avant la clôture dans la période de Noël,
- De nombreux événements gourmands dans les villes et villages du département, estampillés MPG 2019.

Provence Tourisme assure les missions suivantes :

- La gestion des conférences,
- Les déplacements pour prospecter,
- La communication, en lien avec la DGA communication, relations extérieures et grands événements, et le marketing,
- L'organisation et la mise en œuvre de manifestations.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet évènement est l'opportunité de renforcer son attractivité économique et touristique, de fédérer tous les acteurs et de promouvoir le territoire à l'échelle nationale et internationale à travers la gastronomie.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole d'approuver l'octroi d'une subvention de 100 000 euros à Provence Tourisme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TVP 001-2841/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant orientations de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les compétences liées au tourisme ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 028-6335/19/CM du 20 juin 2019 portant Budget Principal Métropole Aix Marseille Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2019 et des Etats Spéciaux des Territoires.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de favoriser le rayonnement touristique du territoire en France et à l'étranger ;
- Que Marseille Provence Gastronomie 2019 est un évènement fédérateur qui porte des valeurs de savoir-faire et de savoir-être du territoire.

Délibère

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 1 :

Est attribuée la subvention d'un montant de 100 000 euros à Provence Tourisme pour l'organisation de MPG 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée avec Provence Tourisme.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget supplémentaire 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Sous-politique B330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL